



Remerciements

Ce volume, *Le fédéralisme en Belgique et au Canada : comparaison socio-politique*, est le fruit d'une collaboration fructueuse avec plusieurs personnes et organismes que nous tenons à remercier chaleureusement.

Une première version des textes réunis dans ce volume fut présentée le 5 mai 2008 à Liège lors d'un colloque international sur le fédéralisme en Belgique et au Canada organisé conjointement par le Département de sciences politiques et le Centre d'études québécoises de l'Université de Liège. Notre reconnaissance sincère va aux membres de ces deux institutions et notamment à leur président respectif, Quentin Michel et Jean-Pierre Bertrand.

Pour l'organisation de ce colloque et la publication de cet ouvrage, nous avons reçu le soutien de l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ), de la Délégation générale du Québec à Bruxelles, du Ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec et de l'Université de Liège. Que ces organismes soient vivement remerciés pour leur contribution.

Le jour du colloque, nos collègues du Département de sciences politiques ont assuré la présidence des différentes sessions et doivent en être salués. Nous remercions également nos étudiants pour leur présence au colloque ainsi que pour leurs nombreuses et intéressantes réflexions sur le fédéralisme. Notre gratitude va aussi au Cercle des Étudiants en Sciences Politiques & Administration Publique (CESPAP) de l'Université de Liège pour son aide logistique.

Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à la maison d'édition et à toute l'équipe éditoriale de De Boeck Université, ainsi qu'au directeur de la collection « Ouvertures sociologiques », Olgierd Kutny, pour avoir permis et assuré la publication de ce volume. Que les évaluateurs externes





Le fédéralisme en Belgique et au Canada : comparaison sociopolitique

soient également remerciés pour leurs commentaires avisés et leur regard neuf sur ce projet collectif.

Sans la collaboration précieuse et le travail minutieux de chaque auteur de cet ouvrage, l'étude du fédéralisme en Belgique et au Canada n'aurait pas pu être enrichie d'un nouvel effort de compréhension et d'analyse.

Enfin, pour leur soutien inestimable, nos très vifs remerciements sont adressés à nos talentueux collègues, Élodie Flaba et Geoffrey Grandjean, et à nos rigoureux assistants de recherche, François Onclin et Jérémie Dodeigne.

Bernard Fournier et Min Reuchamps





Sommaire

Remerciements	5
Introduction	9
<i>Le fédéralisme en Belgique et au Canada</i> <i>Bernard Fournier et Min Reuchamps</i>	
Les fédérations belge et canadienne	19
Chapitre 1	21
<i>La fédération belge</i> <i>Min Reuchamps et François Onclin</i>	
Chapitre 2	41
<i>La fédération canadienne</i> <i>Bernard Fournier</i>	
La dynamique fédérale en Belgique et au Canada	63
Chapitre 3	65
<i>La dynamique fédérale en Belgique</i> <i>Kris Deschouwer</i>	
Chapitre 4	73
<i>La dynamique fédérale au Canada</i> <i>Réjean Pelletier</i>	
<i>Dialogue comparatif</i>	89
<i>La dynamique fédérale en Belgique et au Canada</i> <i>Geoffroy Matagne</i>	
Le partage des compétences et les relations intergouvernementales dans les fédérations belge et canadienne	95
Chapitre 5	97
<i>Le partage des compétences et les relations intergouvernementales : la situation en Belgique</i> <i>André Leton</i>	
Chapitre 6	107
<i>Le partage des compétences et les relations intergouvernementales : la situation au Canada</i> <i>Johanne Poirier</i>	
<i>Dialogue comparatif</i>	123
<i>Le partage des compétences et les relations intergouvernementales dans les fédérations belge et canadienne</i> <i>Min Reuchamps et Jérémy Dodeigne</i>	
La protection des minorités en Belgique et au Canada	129
Chapitre 7	131
<i>Bref survol de la Belgique comme «laboratoire des minorités»</i> <i>Jean-Claude Scholsem</i>	
Chapitre 8	143
<i>La protection des minorités nationales dans le système fédéral canadien</i> <i>José Woehrling</i>	
<i>Dialogue comparatif</i>	167
<i>Une comparaison entre les mesures de protection des minorités en Belgique et au Canada</i> <i>Jo Buelens</i>	



Le fédéralisme en Belgique et au Canada : comparaison sociopolitique

La paradiplomatie ou les relations internationales des entités fédérées belges et canadiennes	171
Chapitre 9 Les entités fédérées belges : des relations internationales peu « paradiplomatiques » <i>Françoise Massart-Piérard</i>	173
Chapitre 10 Le Québec et ses relations internationales : impacts sur le système fédéral et sur le système international <i>Nelson Michaud</i>	185
<i>Dialogue comparatif</i> Fédéralisme et système de gouvernance à paliers multiples en matière de politique étrangère : une comparaison entre le Canada et la Belgique <i>Stéphane Paquin</i>	197
Les futurs des fédérations belge et canadienne	207
Chapitre 11 Futur(s) de la fédération belge : paradoxes fédéraux et paradoxes belges <i>Dave Sinardet</i>	209
Chapitre 12 L'avenir de la fédération, l'avenir du fédéralisme : deux enjeux distincts au Canada <i>François Rocher</i>	231
<i>Dialogue comparatif</i> Les futurs des fédérations belge et canadienne : un dialogue comparatif <i>Éric Montpetit</i>	255
Perspectives	259
Compromis tragique ou défense stérile des identités politiques... <i>Pierre Verjans</i>	261
Webographie – Belgique	267
Webographie – Canada	271
Index	275
Table des tableaux	279
Table des matières	281



Introduction

Le fédéralisme en Belgique et au Canada

Bernard Fournier et Min Reuchamps***



En Belgique et au Canada, le fédéralisme constitue un sujet récurrent d'actualité. Dans ces deux pays, il ne se passe pas un jour sans que le sort du fédéralisme ne soit évoqué par les personnalités politiques, les médias ou même les citoyens. Le sujet a déjà fait couler beaucoup d'encre et cela ne semble pas prêt de s'arrêter. La question de l'avenir du pays («quel pays?», pourrait-on même demander) suscite le débat dans l'ensemble de la société. Dans de nombreuses discussions ou pour appuyer une argumentation, on entend souvent des citoyens ou des personnalités politiques faire référence à la situation de l'autre pays – voire comparer – à la situation de l'autre pays. Pourtant les différences entre les deux pays sont énormes. La Belgique entre quelque 300 fois dans le Canada et 50 fois dans le Québec; quatre heures de voiture suffisent pour relier les deux extrémités de la Belgique (Arlon et Ostende), il en faut cinq, en avion faut-il le préciser, pour gagner Vancouver en partant de Montréal et presque le double si l'on décolle de Saint-Jean de Terre-Neuve; avec 33 millions d'habitants, la population canadienne est trois fois plus nombreuse que la belge mais par contre la densité en Belgique (346 habitants/km²) contraste largement avec celle du Canada (3,2 habitants/km²).

Malgré ces différences – et il en existe bien d'autres –, des similitudes existent, en particulier sur le plan politique : deux communautés linguistiques dis-



* Chargé de cours au Département de sciences politiques de l'Université de Liège.

** Aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS au Département de sciences politiques de l'Université de Liège.



tinctes (dont une, la minoritaire, parle le français) cohabitent dans un système fédéral qui connaît parfois de graves tensions. Dès lors, analyser la façon dont les deux sociétés ont réglé – ou non – leurs conflits en adoptant un système fédéral, devrait s'avérer très instructif. Au cœur du fédéralisme se situe la question de la reconnaissance de la diversité – qu'elle soit culturelle, linguistique, économique ou encore démographique – tout en maintenant l'unité de l'ensemble. À n'en pas douter, la Belgique et le Canada constituent deux « beaux cas » de sociétés multinationales aux prises avec cette tension fondamentale et permanente.

On ne sera donc pas surpris qu'un grand nombre de chercheurs belges, canadiens et étrangers aient consacré leurs travaux à explorer les arcanes du fédéralisme belge ou canadien. D'autres se sont lancés dans des investigations comparatives de grande ampleur étudiant simultanément plusieurs États fédéraux, régionalisés et unitaires. Cependant, rares sont les recherches qui mettent en perspective, d'un point de vue politologique, systématiquement et simultanément le fédéralisme en Belgique et au Canada. Certes, les recherches comparatives à propos du fédéralisme dans ces deux pays existent et mettent en lumière leur situation respective mais elles se concentrent généralement sur une thématique précise. Parmi les études récentes, pensons notamment aux travaux de D. Béland et A. Lecours au sujet des politiques sociales (2007), de M. De Coster sur les conflits linguistiques (2007), de J. Erk à propos des nationalismes sous-étatiques (2002) et des liens entre le fédéralisme, le nationalisme et l'intégration des immigrants (2006), de J. Poirier sur les relations intergouvernementales (2002) ou au sujet de la protection des minorités (2006), de S. Paquin à propos de la paradiplomatie identitaire des entités fédérées belges et canadiennes (2004) ou encore, il y a quelques années, de G.-A. Beaudoin, d'A. De Decker et de F. Delpérée comparant les structures fédérales de ces deux pays (1999), de D. Karmis et d'A.-G. Gagnon à propos des identités collectives (1996) ou de S. Jaumain et de nombreux autres auteurs au sujet des débats constitutionnels et de leurs conséquences (1997).

I. Un dialogue comparatif

Au-delà de ces recherches spécifiques comparant le fédéralisme et son impact en Belgique et au Canada, des études explorant en profondeur et systématiquement le fédéralisme dans ces deux pays autour de plusieurs thématiques semblent nécessaires et utiles car les points de rencontre sont nombreux particulièrement en termes, pour reprendre l'expression de J. Poirier, de « parallèles, dissonances et paradoxes » (2004). Ainsi, l'objectif du présent volume est d'offrir, en mobilisant les concepts de la sociologie politique, un dialogue comparatif entre des spécialistes du fédéralisme belge et du fédéralisme

canadien autour de cinq thématiques importantes offrant une perspective globale : la dynamique fédérale, le partage des compétences et les relations intergouvernementales, la protection des minorités, la paradiplomatie ou les relations internationales des entités fédérées, les futurs des fédérations belge et canadienne. Si, pour chacune de ces thématiques, une comparaison stricte et directe des fédéralismes belge et canadien n'est pas possible (ni même souhaitable) au vu des différences importantes qui les séparent, un *dialogue comparatif* mettant en perspective ces deux systèmes fédéraux et éclairant ainsi la compréhension de l'un grâce à l'étude de l'autre peut s'avérer fertile et intéressante.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion conjointe du Forum des fédérations et de l'Association internationale des centres d'étude du fédéralisme (IACFS), un *Dialogue mondial* (ou en anglais *Global Dialogue*) anime la communauté des chercheurs étudiant le fédéralisme à travers le monde¹. D'une envergure moindre en termes de pays étudiés mais avec un objectif similaire, le dialogue comparatif sociopolitique que nous proposons s'inscrit dans cette perspective d'échanges scientifiques afin de produire une publication utile pour les chercheurs et les praticiens, mais également pour les étudiants de tous les niveaux et leurs enseignants ainsi que pour les citoyens. Ce faisant, il vise à nourrir le débat social et politique qui entoure l'avenir de la Belgique et du Canada.

⊕ Dans cet effort d'échanges entre spécialistes du fédéralisme belge et canadien, il ne faut pas vouloir y trouver une volonté de comparatisme ou de comparativisme strict – ni une tentative de vérifier une théorie générale et ses sous-hypothèses sur le fédéralisme dans ces deux pays. Les différentes thématiques sont principalement abordées par les auteurs d'un point de vue « national » et non pas comparatif. Comme énoncé ci-dessus et au regard de notre objectif d'analyse simultanée et systématique du fédéralisme en Belgique et au Canada, entreprendre une comparaison terme à terme des deux fédéralismes et de leur situation fédérale ne nous semble ni possible ni souhaitable – ce qui n'empêche que l'exercice est pertinent lorsqu'on étudie une thématique précise selon un cadre d'analyse bien défini comme l'ont fait les nombreux chercheurs que nous avons évoqués.

⊕ Il ne s'agit pas non plus de réfléchir sur l'exportation ou l'importation des – bonnes – pratiques d'un pays vers l'autre pays et vice-versa. Des recherches intéressantes ont déjà été menées sur ce sujet notamment par A. Lecours (2005), J. Poirier (2006) et J.-C. Scholsem (2005). Bien que l'on puisse parfois être tenté d'essayer l'exercice de transposition d'un contexte à l'autre,

¹ À ce jour, sept thématiques ont été explorées dans le *Dialogue mondial* : les origines, structures et changements constitutionnels dans les pays fédéraux, la répartition des compétences et des responsabilités, la gouvernance législative, exécutive et judiciaire, la pratique du fédéralisme fiscal : perspectives comparatives, les relations extérieures, les collectivités locales et les régions métropolitaines, et la diversité dans les systèmes fédéraux. Ces publications peuvent être consultées sur le site du Forum des fédérations repris dans la webographie à la fin de ce volume.

le présent ouvrage repose sur une « réflexion » comparative ou, comme nous l'avons qualifié, sur un dialogue comparatif qui vise à suggérer, à partir de situations *comparables* – bien que parfois fort différentes – des idées pour mieux comprendre la situation de son propre pays. C'est pourquoi, les thématiques sont d'abord et avant tout présentées par un spécialiste de chaque pays. Le dialogue comparatif est ensuite lancé par un commentaire sur la base des deux exposés « nationaux ».

Les systèmes de partis et leurs conséquences sur la vie politique peuvent illustrer concrètement le dialogue comparatif proposé et les réflexions et questions qu'il peut engendrer. Au Canada, comme dans un grand nombre de fédérations, on trouve des partis fédéraux et des partis provinciaux distincts même s'ils existent des liens – mais non hiérarchiques – entre le parti fédéral et les partis provinciaux d'une même orientation politique, par exemple, les partis conservateurs, les partis libéraux, les partis socio-démocrates ou encore les partis verts. Dans d'autres cas, le parti politique n'a pas de contrepartie fédérale, comme c'est le cas du Saskatchewan Party depuis 1997 ou était le cas du British Columbia Social Credit Party jusqu'au début des années 1990, ou bien de contrepartie provinciale, comme dans le cas du Bloc québécois (BQ) dans une certaine mesure (bien qu'il existe des liens idéologiques évidents avec le Parti québécois). Mais surtout, aucun parti politique canadien ne présente des candidats aux élections des deux ordres de gouvernements. On peut même ajouter que la carrière des hommes et des femmes politiques est essentiellement, même s'il y a des exceptions, soit fédérale, soit provinciale.

En Belgique, cette distinction entre partis actifs sur la scène fédérale et ceux animant la vie politique des entités fédérées n'existe guère. Seuls quelques partis, historiquement des partis régionalistes, comme la Volksunie, le Vlaams Blok devenu le Vlaams Belang ou le Rassemblement wallon et le Front démocratique des francophones, ne se présentent que dans une région – ou plutôt que devant une communauté – puisqu'ils sont généralement présents à Bruxelles néanmoins². En effet, la plupart des partis présentent des candidats – et parfois les mêmes candidats – aux élections législatives fédérales et régionales. Cependant, une division existe au sein du système des partis entre les partis francophones et les partis néerlandophones. Depuis le début des années 1970, il n'y a plus de partis unitaires en Belgique et, sauf pour la circonscription controversée de Bruxelles-Hal-Vilvorde, plus aucun parti ne se présente devant les électeurs de l'autre communauté. Par ailleurs, et en contraste avec la situation canadienne, les allers-retours entre le fédéral, le communautaire et le régional, sont très fréquents dans la fédération belge ; pensons à l'ex-premier ministre Yves Leterme qui après avoir été député (au

2 Cependant rien n'empêche un parti politique actif principalement dans une seule communauté de se présenter devant les électeurs de l'autre communauté. Ainsi, à plusieurs reprises, le Vlaams Belang a présenté des listes dans des circonscriptions électorales francophones et la Lijst Dedecker envisagerait de le faire dans le futur.

fédéral, donc) de 1999 à 2004 a été élu parlementaire flamand avant de devenir ministre-président du gouvernement flamand pendant trois années pour finalement revenir au fédéral en tant que, d'abord sénateur, ensuite vice-premier ministre et enfin premier ministre.

Outre cette différence dans le système de partis, la Belgique et le Canada se distinguent également par leur mode de scrutin : les Belges élisent, à partir de listes de candidats, leurs représentants au scrutin proportionnel tandis que les Canadiens choisissent un représentant par circonscription au scrutin majoritaire à un tour³. En lien direct avec le mode de scrutin, les gouvernements belges fédéraux, communautaires et régionaux reposent généralement sur une coalition de plusieurs partis alors que les gouvernements canadiens peuvent être majoritaires ou minoritaires mais ne sont jamais de coalition⁴. Toutefois, les deux systèmes politiques se fondent sur l'obligation, propre au parlementarisme, que le gouvernement reçoive la confiance du parlement.

Au vu de ces différences importantes entre les systèmes de partis et les dynamiques politiques qui les animent et qu'ils engendrent, il semble difficile de comparer utilement la Belgique et le Canada sur cette thématique. De même, vouloir appliquer la situation de l'un – qui pourrait *a priori* sembler meilleure – dans l'autre rencontre rapidement un illogisme politique et historique. Ainsi, l'existence de vrais partis fédéraux au Canada, c'est-à-dire de partis qui se présentent devant l'ensemble de l'électorat, retient inévitablement l'attention de l'observateur belge qui peut déplorer l'absence de tels partis dans son pays. Cependant, vouloir à tout prix des partis fédéraux (en Belgique on parlerait plutôt de partis nationaux) semble peu envisageable dans la dynamique fédérale belge actuelle, qui s'est développée depuis les années 1970 et qui est principalement centrifuge et bipolaire. On se rend rapidement compte qu'une comparaison pure et simple des deux fédérations, tout comme l'exportation de l'une vers l'autre, est peu pertinente pour mieux comprendre celles-ci, ce qui constitue pourtant notre objectif. Pour atteindre ce dernier, nous proposons plutôt une approche reposant sur un *dialogue comparatif* qui permet de mieux comprendre la situation de chaque pays à partir d'une réflexion sur l'autre pays.

Reprenant l'exemple des systèmes de partis, un dialogue comparatif Belgique-Canada permet de tirer plusieurs enseignements pour chaque contexte fédéral. Retenons-en trois. Premièrement, l'absence de vrais partis fédéraux en

3 À l'heure actuelle, en Belgique et au Canada, le mode de scrutin ne diffère pas d'un ordre de gouvernement à un autre. Toutefois, dans les deux pays, de temps en temps, des voix appellent au changement de mode de scrutin, parfois dans certaines provinces uniquement.

4 Un projet de coalition entre les partis d'opposition pour remplacer le gouvernement minoritaire conservateur de Stephen Harper en décembre 2008, entre les partis libéral et néo-démocrate, avec l'appui du Bloc québécois, avait vu le jour, mais ne s'est jamais réalisé, la gouverneure générale ayant prorogé le parlement à la demande du premier ministre, empêchant ainsi la chute du gouvernement.

Belgique s'explique par des facteurs politiques et historiques, avons-nous dit. Sans vouloir copier la situation canadienne, on est cependant amené à réfléchir sur l'importance de mécanismes atténuant les forces centrifuges, tels qu'une circonscription fédérale offrant la possibilité aux électeurs de voter pour un représentant de l'autre communauté (Deschouwer et Van Parijs, 2007 ; Sinardet, 2003).

Deuxièmement, au Canada, malgré l'existence de partis fédéraux, on trouve au parlement fédéral un parti, le BQ, qui « ne joue pas le jeu fédéral » puisqu'il défend la sortie du Québec d'une manière ou d'une autre du système fédéral canadien tel qu'il est présentement. L'étude de la situation belge offre des ressemblances et des dissemblances pertinentes pour mieux comprendre les enjeux d'une telle question. La transformation de la Belgique d'un État unitaire en un État fédéral s'est en effet réalisée sous l'impulsion de – petits – partis régionalistes, qualifiés par certains de nationalistes. Gardant à l'esprit les différences entre les enjeux belges et canadiens, on peut réfléchir sur les causes et les conséquences de la présence et du rôle de tels partis sur l'ensemble fédéral.

Troisièmement, la clarté du jeu politique canadien d'un point de vue gouvernemental, que le gouvernement soit minoritaire ou majoritaire, peut susciter des réflexions intéressantes à propos du système belge où l'obligation de former des coalitions semble alourdir toutes discussions. Cependant, jusqu'en 2007 et à quelques exceptions près, une symétrie linguistique caractérisait la composition du gouvernement fédéral facilitant les réformes institutionnelles ; en d'autres termes, bien que séparés, les partis partageant la même orientation politique participaient ensemble à l'exécutif⁵. On peut partiellement expliquer par ce facteur que la Belgique a constamment évolué constitutionnellement depuis la fin des années 1960 alors que, pendant la même période, le Canada n'a pas connu de bouleversements institutionnels réels – bien que référendums et propositions constitutionnelles se soient succédés, il ne faudrait pas l'oublier. La modification constitutionnelle de 1982, cependant, aura grandement marqué la vie politique.

Au-delà de la thématique précise des systèmes de partis et des questions qu'elle suscite, le dialogue comparatif dresse des pistes de réflexions plus générales touchant notamment au caractère bi- et/ou multipolaire des fédérations étudiées, aux dynamiques centrifuges et centripètes ou encore à l'intégration des entités fédérées et du niveau fédéral dans la structure fédérale. Mener à bien un tel dialogue nécessite une présentation détaillée des deux fédérations qui est l'objet des 12 chapitres de ce volume.

5 Une symétrie a également existé entre les coalitions gouvernementales fédérales et fédérées.

II. Le fédéralisme en Belgique et au Canada en six thématiques

Dans la perspective de ce dialogue comparatif, nous proposons d'explorer le fédéralisme en Belgique et au Canada en six étapes. Afin de faciliter les réflexions comparatives, la première section regroupe deux chapitres généraux rappelant, dans les grandes lignes, les origines et l'évolution des fédérations belge et canadienne et présentant brièvement la structure fédérale ainsi que les institutions et les acteurs qui l'animent. Les cinq sections suivantes, développant chacune une thématique en profondeur, fournissent véritablement matière à réflexion pour le dialogue comparatif. Ainsi, sont tour à tour explorés la dynamique fédérale, le partage des compétences et les relations intergouvernementales, la protection des minorités, la paradiplomatie et les futurs des fédérations belge et canadienne. Chacune de ces thématiques est analysée par un spécialiste de chaque pays avant d'être l'objet d'un dialogue comparatif entre les situations belge et canadienne dans un troisième exposé. Au total, outre les deux chapitres sur la fédération belge et sur la fédération canadienne, dix chapitres et cinq dialogues comparatifs analysent systématiquement le fédéralisme en Belgique et au Canada en vue d'engager de riches réflexions comparatives.

Afin de traiter la thématique de la *dynamique fédérale* en Belgique et au Canada, K. Deschouwer et R. Pelletier reviennent, d'abord, sur les origines et l'évolution du fédéralisme dans ces deux contextes fort différents. Ensuite, ils adressent la question fondamentale des relations entre les deux grandes communautés politiques, les néerlandophones et les francophones en Belgique et les anglophones et les francophones – ou plutôt les Québécois – au Canada. Enfin, ils concluent en évoquant les caractéristiques actuelles de la dynamique fédérale dans les deux pays. Rebondissant sur ces deux exposés, G. Matagne offre un dialogue comparatif explorant les variables qui peuvent utilement servir de jalon à la comparaison notamment la nature centrifuge ou centripète des fédéralismes ainsi que le nombre et la nature des entités fédérées.

Poursuivant la réflexion, A. Leton et J. Poirier explorent la double thématique du *partage des compétences* et des *relations intergouvernementales*. D'une part, la répartition des compétences entre deux ordres – trois en Belgique – de gouvernement constitue le cœur de toute fédération puisque le fédéralisme est la combinaison – harmonieuse, si possible – entre le *self-rule* et le *shared rule* sur un même territoire. D'autre part, au-delà du partage des compétences, les acteurs politiques représentant des institutions animent la fédération et la font vivre au travers des relations intergouvernementales entre l'Autorité fédérale – le gouvernement fédéral au Canada – et les entités fédérées ou entre entités elles-mêmes. Le partage des compétences diffère largement entre les fédérations belge et canadienne, ce qui se répercute inévitablement sur les relations intergouvernementales. Ces dernières se déroulent à plusieurs niveaux : au niveau formel via des mécanismes instaurés

par la Constitution ou la loi, ou à des niveaux informels. Ces relations peuvent être conflictuelles ou coopératives. L'étude comparée de ces deux cas, comme le proposent M. Reuchamps et J. Dodeigne, permet de mieux comprendre l'évolution du fédéralisme dans les deux pays et soulève des pistes de réflexion plus globales sur les relations fédérales dans un univers politique contemporain multi-niveaux.

Une des raisons principales d'adopter un système fédéral est la *protection des minorités* dans une société où cohabitent des groupes ethno-linguistiques différents. J.-C. Scholsem et J. Woehrling étudient les mécanismes mis en œuvre au sein des fédérations belge et canadienne afin d'éviter la tyrannie de la majorité et de protéger les minorités. Le contexte géo-démographique propre au Canada et à la Belgique oblige ces deux auteurs à porter leur analyse bien au-delà d'une vision dichotomique entre respectivement la majorité anglophone et la minorité francophone, la majorité néerlandophone et la minorité francophone. Les tensions présentes dans les deux pays montrent une certaine ressemblance que J. Buelens ne manque pas d'explorer dans son dialogue comparatif. Le bilinguisme, le repli derrière une frontière linguistique que l'on voudrait parfaitement étanche, le sentiment de domination ou de minorité ou encore la multiculturalité sont autant de questions – souvent chaudement débattues en Belgique et au Canada – qui suscitent une réflexion comparative passionnante.

En ce début de XXI^e siècle, la *paradiplomatie* ou les *relations internationales des entités fédérées* représente un enjeu majeur du fédéralisme et des relations internationales. La diplomatie constitue un des éléments fondamentaux de la souveraineté d'un État. C'est pourquoi, expliquent F. Massart-Piérard et N. Michaud dans leurs contributions respectives, les entités fédérées tentent de développer leurs propres relations internationales et de se projeter au mieux sur la scène internationale. La situation des entités fédérées belges et canadiennes diffère : alors que ces dernières ne jouissent que de peu de liberté d'action à cet égard – bien que la situation évolue notamment sous l'impulsion du Québec –, les premières ont obtenu le droit de mener leurs propres relations internationales dans le champ de leurs compétences. Les deux auteurs ainsi que S. Paquin dans son dialogue comparatif explorent ces différentes situations et examinent leur impact sur le système fédéral et le système international. Tous trois concluent sur l'importance accrue de l'action extérieure des entités fédérées mais également du rôle – pas nécessairement oppositionnel – de l'Autorité fédérale dans ce processus.

Logiquement le parcours comparatif s'achève avec la question des *futurs de chaque fédération*. D. Sinardet et F. Rocher étudient les défis et tensions au cœur des fédérations belge et canadienne. Les deux pays sont à la croisée de chemins différents. En Belgique, plusieurs scénarios sont évoqués bien que certains soient peu envisageables : le séparatisme sous toutes ses formes, le confédéralisme, le fédéralisme approfondi avec plus d'autonomie pour les

entités fédérées, le renforcement du système fédéral ou encore le retour à une Belgique unitaire. Au Canada, on doit distinguer l'avenir de la fédération de l'avenir du fédéralisme car les perceptions sur ces deux questions divergent largement. Les deux auteurs éclairent les futurs de leur fédération respective avec une analyse minutieuse de résultats de sondages récents. À partir de ces réflexions, É. Montpetit explore certains des paradoxes inhérents au fédéralisme dont le célèbre « comment réaliser une fédération forte avec des entités fédérées fortes? ». À la façon de « mécaniciens du fédéralisme », ces trois chercheurs replacent ainsi les débats, parfois tendus, à propos de l'avenir de la Belgique et du Canada dans leur contexte politique global en tenant compte des différentes opinions politiques et publiques.

Finalement, P. Verjans ouvre en fin d'ouvrage de nouvelles pistes de réflexions, s'éloignant des propos de nature constitutionnelle et institutionnelle au cœur des différentes sections, en soulevant la question – plus philosophique par essence – des compromis qui peuvent parfois s'avérer tragiques et des identités politiques, en bref du vivre ensemble démocratique dans une société divisée. Ces perspectives, rappelant le caractère nécessairement évolutif de toute fédération, contribuent ainsi à éveiller le dialogue comparatif sur de nouveaux espaces en (re)posant la question fondamentale du « qui sommes-nous? » et l'interrogation subséquente de « que voulons-nous faire ensemble? ».

Le dialogue comparatif suscité par les spécialistes de ces six thématiques ne peut s'arrêter à la fin de ce volume. Pour poursuivre la réflexion, une courte webographie reprend à la fin de cet ouvrage un certain nombre de sites Internet permettant de continuer le dialogue en l'alimentant de références, de textes légaux et politiques ou encore de données et chiffres utiles.

De nouvelles discussions et questions ne manqueront pas de naître à la lecture de cet ouvrage collectif consacré au fédéralisme en Belgique et au Canada. Un tel volume ne saurait conclure des débats politiques et intellectuels qui animent de nombreux cénacles depuis plusieurs dizaines d'années, mais vise à contribuer au dialogue comparatif. Ce dialogue – qui devrait certainement être élargi à d'autres systèmes politiques – peut enrichir la compréhension de chacun de ces deux fédéralismes grâce à l'étude de l'autre et ainsi venir nourrir le débat sociétal en Belgique et au Canada.

Bibliographie

- Beaudoin, G.-A., De Decker, A. et Delpérée, F., « Les fédéralismes canadien et belge », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 22, n° 4, 1999.
- Béland, D. et Lecours, A., « Federalism, Nationalism and Social Policy Decentralization in Canada and Belgium », *Regional & Federal Studies*, vol. 17, n° 4, 2007, pp. 405-419.

- De Coster, M., *Les enjeux des conflits linguistiques : le français à l'épreuve des modèles belge, suisse et canadien*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Deschouwer, K. et Van Parijs, P., «Une circonscription fédérale pour tous les Belges», *La revue nouvelle*, n° 4, 2007, pp. 12-24.
- Erk, J., «Le Québec entre la Flandre et la Wallonie: Une comparaison des nationalismes sous-étatiques belges et du nationalisme québécois», *Recherches sociographiques*, vol. 48, n° 3, 2002, pp. 499-516.
- Erk, J., «Federalisme, nationalisme en de integratie van immigranten: een vergelijking van Canada en België», in Judo, F. et Geudens, G. (dir.), *Burgerschap en integratie in staatsrechtelijk perspectief*, Bruxelles, Larcier, 2006, pp. 191-208.
- Jaumain, S. (dir.), *La réforme de l'État... et après? L'impact des débats constitutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997.
- Karmis, D. et Gagnon, A.-G., «Fédéralisme et identités collectives au Canada et en Belgique: des itinéraires différents, une fragmentation similaire», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 29, n° 3, 1996, pp. 435-468.
- Lecours, A., «Speaking of Asymmetry. Canada and the 'Belgian Model'», *Asymmetry Series*, n° 7, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, 2005.
- Paquin, S., «La paradiplomatie identitaire: Le Québec, la Catalogne et la Flandre en relations internationales», *Politique et Sociétés*, vol. 23, nos 2-3, 2004, pp. 203-237.
- Poirier, J., «Formal Mechanisms of Intergovernmental Relations in Belgium», *Regional & Federal Studies*, vol. 12, n° 3, 2002, pp. 24-54.
- Poirier, J., «Fédéralisme en Belgique et au Canada: parallèles, dissonances et paradoxes», *Septentrion: arts, lettre et culture de Flandre et des Pays-Bas*, 2004, pp. 26-32.
- Poirier, J., «Protection constitutionnelle des minorités linguistiques: un exercice fiction de transposition du modèle fédéral belge au Canada», in Braen, A., Foucher, P. et Le Bouthillier, Y. (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités. Language, Constitutionalism and Minorities*, Toronto, Butterworths, 2006, pp. 161-200.
- Scholsem, J.-C., «Le 'modèle belge' de pacification communautaire: un produit d'exportation?», *Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège*, n° 3, 2005, pp. 281-294.
- Sinardet, D., «De communautaire koorts: Symptomen, diagnose en aanzet tot remedie», *Samenleving en Politiek*, vol. 10, n° 3, 2003, pp. 14-24.